



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AGENDA RURAL

---

## FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHÔNE



**Mai 2021**

## Table des matières

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>I . Diagnostic et enjeux.....</b>	<b>4</b>
<b>II. État des lieux des mesures de l’agenda rural.....</b>	<b>7</b>
<b>III. Mesures prioritaires et expérimentations à mettre en place.....</b>	<b>16</b>
<b>IV. Plan de communication.....</b>	<b>19</b>
<b>V. Gouvernance et pilotage.....</b>	<b>21</b>
Annexe 1 Liste des communes rurales.....	22
Annexe 2 Cartographie.....	24
Annexe 3 Liste des financements de l’État programmés en 2020.....	27
Annexe 4 Base de données.....	28

## Préambule

Dans un département marqué par des enjeux urbains considérables, les espaces ruraux, également confrontés à des fragilités sociales, économiques et d'infrastructure, font face à de nombreux défis. Le territoire des Bouches du Rhône offre en effet le paradoxe de la coexistence de nombreux espaces naturels et d'un tissu urbain très dense. Cette feuille de route prend ainsi tout son sens, car elle constitue un outil indispensable pour donner de la visibilité aux problématiques spécifiques des territoires ruraux et aux actions de l'État à leur bénéfice.

Il convient ainsi de rappeler que des synergies peuvent être trouvées, au bénéfice réciproque des territoires ruraux et urbains, parfois confrontés aux mêmes enjeux ou fragilités. Tel est le cas, à titre illustratif, du dispositif des Maisons France Services, désormais fortement implantées en QPV, et issues du dispositif des Maisons de services au public (MSAP), d'abord expérimenté en milieu rural, sous l'impulsion des précédents comités interministériels aux ruralités. Ainsi en va-t-il également du plan alimentaire territorial (PAT), qui, à travers son volet social, a notamment permis de soutenir les populations les plus précaires durant la crise sanitaire.

La présente feuille de route a été élaborée à partir des contributions des différents services déconcentrés de l'État, après une réunion de travail permettant de rappeler les enjeux et les attendus de la démarche. Cette version a vocation à être adaptée et amendée à la suite d'une réunion de travail avec les élus, les collectivités locales et les partenaires institutionnels qui accompagnent au quotidien le monde rural.

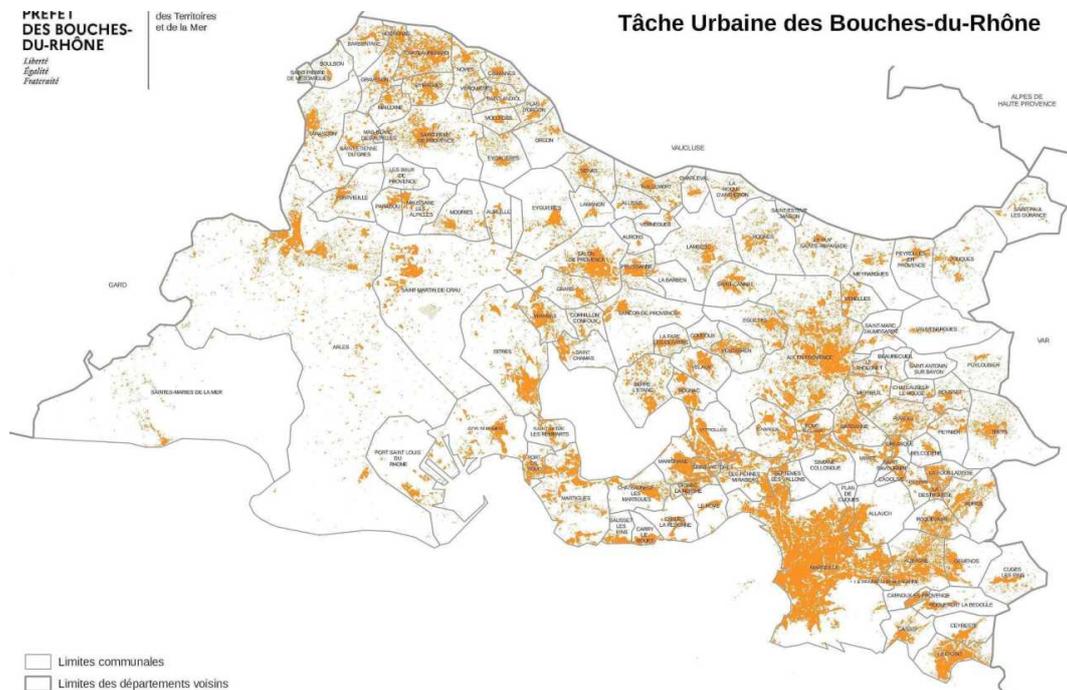
Cette feuille de route se veut concise, claire et adaptée aux problématiques spécifiques de la ruralité dans les Bouches-du-Rhône. Elle s'efforcera donc de se concentrer sur quelques priorités bien identifiées, afin d'être la plus lisible et opérationnelle possible.

- Le présent document s'attache ainsi dans un premier temps (**Partie I. Diagnostic et enjeux**) à démontrer que la ruralité est bien présente, à la fois dans les interstices des aires d'influence des grands pôles urbains mais également aux marges ouest et nord-est du département, autour du secteur d'Arles et de Salon-de-Provence notamment. Il en déduit les 6 grandes priorités qui sont retenues pour la feuille de route.
- Dans un second temps (**Partie II. Etat des lieux des mesures de l'Agenda rural**), elle fera le bilan des nombreux dispositifs et moyens issus des 181 mesures nationales de l'Agenda rural, déjà déclinés et actifs dans les Bouches-du-Rhône, mais souffrant parfois d'un déficit de visibilité. La feuille de route s'attache à mettre en exergue les dispositifs qui méritent d'être poursuivis, confortés ou renforcés.
- La **partie III. Actions prioritaires et expérimentations à mettre en place** définit, pour chacune des 6 priorités, les actions à mener et quelques expérimentations à lancer pour mobiliser les énergies.
- Enfin, le **plan de communication** vise à valoriser et mieux faire connaître l'action publique auprès de l'ensemble des acteurs, afin que ces derniers puissent en bénéficier plus largement.

Enfin, la feuille de route aborde les conditions de réussite de la feuille de route en matière de gouvernance, de méthodologie et d'articulation avec les outils contractuels, dans le contexte du plan de relance et de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) du Pays d'Arles et de la métropole Aix Marseille Provence. Elle doit permettre d'apporter un regard d'ensemble sur les efforts sans précédents engagés par l'État et ses partenaires pour les territoires ruraux. Les bilans des mesures du dernier comité interministériel aux ruralités et les propositions



espaces ruraux qui abritent de nombreux espaces naturels (2 parcs nationaux et 2 parcs naturels régionaux). La carte des tâches urbaines offre un regard concret de ces espaces



***Dans les communes rurales de la Métropole, une population plutôt aisée et active***

La plupart des communes « rurales » sur le territoire d’AMP ne connaît pas de déclin démographique majeur, certaines étant même dans les plus dynamiques de la Métropole (qui voit par ailleurs certaines villes moyennes perdre des habitants). La situation au regard de l’emploi reste favorable aux communes du secteur d’Aix-en-Provence. Les territoires ruraux de la Métropole accueillent principalement des familles avec un enfant ou plus.

Dans cet ensemble, les communes autour du massif de la Sainte-Victoire se distinguent par certaines caractéristiques. Leur population décroît parfois de manière très sensible, comme à Puyloubier, mais avec un niveau de vie supérieur à celui des autres communes d’AMP. Les logements vacants y sont également moins nombreux qu’au nord d’Aix-en-Provence.

***Dans les communes rurales du Pays d’Arles, une population plus âgée et plus fragile***

De la même manière que pour AMP, l’évolution de la population des communes rurales à l’ouest du département est relativement stable, à l’exception notable de Saint-Pierre de Mézoargues, des Baux de Provence et des Saintes-Maries-de-la-Mer dont le solde est négatif. La population sur ces territoires est globalement plus âgée voire très âgée (communes de la vallée de Baux et des Alpilles et les Saintes-Maries-de-la-Mer). Le niveau de vie y est globalement plus faible qu’à l’est du département. La part de logements vacants est globalement plus élevée que sur l’ensemble des Bouches-du-Rhône. Les familles avec enfants y sont plutôt majoritaires, toutefois les personnes seules ou des couples sans enfants y sont plus représentées que sur AMP. Le taux de chômage est plus faible dans les communes de la Vallée des Baux et des Alpilles, élevé aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Saint-Andiol.

Au regard de ce diagnostic et de l’ensemble des mesures de l’agenda rural, la feuille de route se concentrera sur les 6 priorités suivantes :

- 1. Emploi / jeunes** : renforcer le déploiement des dispositifs d'accompagnement à l'emploi , en particulier à destination de la jeunesse
- 2. Santé** : améliorer le maillage de l'offre de soin sur les territoires ruraux les plus excentrés
- 3. Services de proximité** : assurer la permanence de services publics de proximité à travers notamment le développement des MFS
- 4. Mobilité** : Face à la dépendance du transport individuel dans les zones rurales (64 % contre 3 % pour les transports collectifs dans le Pays d'Arles, organiser la réflexion autour d'un plan de mobilité (PDM) ou d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) avec comme enjeu prioritaire, le déplacement des actifs qui travaillent majoritairement en dehors de leur commune de résidence
- 5. Eau** : Anticiper les conséquences du changement climatique sur la gestion de l'eau, problématique essentielle dans le Pays d'Arles et améliorer la coordination des actions publiques sur la gestion de l'eau
- 6. Agriculture et saisonniers** : accompagner les communes rurales et les exploitants dans la gestion des enjeux agricoles, notamment la santé et l'hébergement des travailleurs saisonniers

## II. État des lieux des mesures de l'agenda rural

L'Agenda rural, ce sont 181 mesures en faveur des territoires ruraux. Il a été élaboré à partir des propositions du rapport « Ruralités, une ambition à partager », réalisé par des élus connaisseurs des ruralités qui ont formulé 200 propositions en faveur des territoires ruraux. Parmi ces propositions, il a donc été décidé d'acter la mise en œuvre de 181 mesures, organisées en 5 axes :

- Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux ;
- Améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux ;
- Appuyer les élus locaux dans leur action ;
- L'État s'engage.

Voici quelques mesures parmi les plus emblématiques et les plus récentes :

- 5 milliards d'euros du plan de relance bénéficieront aux territoires ruraux, et chaque comité interministériel aux ruralités sera l'occasion de faire le point sur ces crédits ;
- Pour soutenir le développement économique, les ZRR ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Plus de 240 millions d'euros supplémentaires ont été accordés pour accélérer la couverture en internet fixe, le taux de déploiement de la fibre étant déjà passé de 30 % à 50 % depuis 2017 ; 96 % du territoire est couvert en 4G par au moins 1 opérateur mobile, contre 89 % en 2018 ; 76 % par les 4 opérateurs, contre 45 % il y a deux ans ;
- Le soutien au commerce en zones rurales sera intensifié via l'accompagnement de 1 000 restaurants dans le cadre du fonds de soutien au tourisme durable, des exonérations fiscales, de nouvelles licences IV, et le soutien à des cafés qui risquent la fermeture dans le cadre de l'initiative « 1000 cafés » ;
- 170 communes ont été nouvellement labellisées « Petites villes de demain » dans 3 régions ; les territoires qui valorisent leur patrimoine seront soutenus avec la signature d'une convention avec la Fondation du patrimoine pour créer 100 labels ouvrant droit à des exonérations fiscales dans les petites villes de demain ;
- 80 millions d'euros supplémentaires sont destinés aux territoires qui s'engagent pour les circuits courts et la qualité de l'alimentation en élaborant des projets alimentaires territoriaux (PAT).

La feuille de route pour les Bouches-du-Rhône fait un essai, à travers le tableau ci-dessous, un premier état des lieux de la déclinaison et de l'état d'avancement des principales mesures dans le département.

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale	Actions à venir
1. Emploi / jeunes	93,94	<p><b>Service national universel SNU</b></p> <p>En 2020, seulement 25 jeunes se sont inscrits au SNU en raison de la crise sanitaire.</p> <p>En 2021, l'objectif des 160 inscrits est atteint avec 250 jeunes qui se sont manifestés. 90 jeunes sont sur liste complémentaire.</p>	<p>Le séjour de cohésion SNU qui <b>doit se dérouler du 21 juin au 3 juillet</b>, le centre est <b>le lycée hôtelier de Bonneveine à Marseille</b>. La capacité d'accueil sera de 220 personnes (180 jeunes et 40 encadrants), Au niveau de l'équipe d'encadrement, le chef de centre et les 2 adjoints de direction (éducatif et encadrement) sont identifiés ainsi que l'intendant, le référent sport et cohésion. Il reste à présent à recruter un infirmier, les 9 cadres de compagnie et les 18 tuteurs de maisonnées. Plusieurs CV ont été reçus suite à l'appel à candidatures diffusé, le recrutement est en cours.</p> <p>Le programme d'activités est également en cours d'élaboration</p>
1. Emploi / jeunes	46	<p><b>Projet éducatif de territoire (PEDT)</b></p> <p>29 communes sur 113 avec écoles sur le département ont signé un PEDT / plan mercredi mais peu sont des communes rurales.</p>	<p>Un courrier co-signé préfet / dasen / caf a été diffusé aux communes courant 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour les inciter à élaborer un PEDT / plan mercredi. Les communes seront conviées à un temps de présentation et d'échanges par visioconférence le 20 mai 2021 en présence du directeur académique et de la CAF</p>

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale	Actions à venir
1. Emploi / jeunes	97,98	<p><b>Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)</b></p> <p>L'enveloppe départemental FDVA « fonctionnement et projets innovants » est <b>passée de 540 000 € en 2020 à 900 000 € en 2021</b> avec la troisième et dernière dotation 2021 reçue.</p> <p>La campagne FDVA 2021 a donné lieu aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Nombre de dossiers reçus : <b>586</b> (581 l'an dernier) ;</li> <li>· 38% des associations ont déposé un dossier pour la première fois au titre du FDVA ;</li> <li>· 77% des associations entrent dans la cible prioritaire des structures comptant 1 ETP ou moins.</li> </ul> <p>Le fonds territorial de solidarité à destination des clubs sportifs en difficulté est renouvelé pour 2021. La dotation a doublé en passant de 100 000 € pour le 13 en 2020 à 200 000 € en 2021. L'appel à projets a été lancé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Première quinzaine de juin : second collège départemental FDVA pour donner un avis sur la programmation financière</li> <li>- Seconde quinzaine de juin et début juillet : versement de la subvention aux associations retenues</li> </ul> <p>Le fonds territorial de solidarité qui a été renouvelé pour l'année 2021 (13 millions d'euros) permettra de soutenir à nouveau les associations sportives. La dotation des Bouches-du-Rhône n'est pas encore connue.</p>
1. Emploi / jeunes	87 et 96	<p><b>Services civiques</b></p> <p>En 2020, la dotation était de 1127 postes pour le 13 (agrément locaux). La dynamique du service civique en 2021 est très bonne avec 386 postes agréés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour un objectif départemental annuel de 1 567 postes.</p>	<p>Avec une augmentation de 80 000 postes au niveau national, la dotation des Bouches-du-Rhône va sensiblement augmenter. Elle n'est pas encore connue à l'heure actuelle.</p>

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale	Actions à venir
1. Emploi / jeunes	99	<p><b>Postes Fonjep</b></p> <p>111 postes FONJEP gérés par le SDJES de la DSDEN repartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 84,5 postes jeunesse éducation populaire,</li> <li>• 23,5 postes cohésion sociale</li> <li>• 3 postes fabriques d'initiative citoyenne</li> </ul>	<p>13 nouveaux postes FONJEP jeunes vont être créés dans le département dans le cadre du plan de relance en 2021. L'appel à manifestation d'intérêt a été diffusé par le SDJES 13. Ce nouveau contingent répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative.</p> <p>Le département des Bouches-du-Rhône bénéficie donc pour 2021, de 13 postes FONJEP jeunes à pourvoir.</p>
1. Emploi / jeunes	92	<p><b>Permis à 1 euro</b></p> <p>Depuis le 1er mars 2020 seules les auto-écoles labellisées peuvent faire bénéficier à leurs clients âgés de 15 à 25 ans de ce dispositif.</p> <p>35 autos-écoles sont actuellement labellisées dans les Bouches-du Rhône (2 seulement en zone rurale).</p>	
1. Emploi / jeunes	20, 157, 165	<p><b>Mobiliser des financements (FNADT, DETR, DSIL, plan de relance)</b></p> <p>En 2020, les communes rurales et leurs EPCI ont bénéficié de 585 188 € de DETR et de 907 938 € de DSIL. Sur les 46 communes rurales, 6 ne sont pas éligibles à la DETR (Eygalières, Lamanon, Plan d'Orgon, Rousset, Saintes-Marie de la Mer, Le Tholonet)</p>	<p>Programmation 2021 en cours ; une des propositions de l'agenda rural est de flécher davantage la DETR au profit des territoires ruraux. Dans les Bouches-du-Rhône par exemple, seuls 27,7 % de la DETR concernent les 46 communes définies comme rurales par l'INSEE.</p>

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale	Actions à venir
1. Emploi / jeunes	26	<p><b>Opérations de revitalisation du territoire (ORT)</b></p> <p>Le préfet a homologué par arrêté préfectoral du 29 juin 2020 les périmètres ORT sur les deux communes d'Arles et Tarascon.</p>	<p>Accompagner l'extension éventuelle des opérations de revitalisation du territoire (ORT) d'ACCM (existante) ou de Terre de Provence (en projet) au bénéfice des centres-villes des communes rurales de ces territoires.</p>
1. Emploi / jeunes	23,26	<p><b>Petites villes de demain (PVD)</b></p> <p>8 communes ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Berre l'Etang (13.592 habitants)</li> <li>• Châteaurenard (15.814 habitants)</li> <li>• Lambesc (10 072 habitants)</li> <li>• Port Saint Louis (8 503 habitants)</li> <li>• La Roque d'Antheron (5 554 habitants)</li> <li>• Saint-Rémy-de-Provence (9.893 habitants)</li> <li>• Saint-Martin-de-Crau (13.389 habitants)</li> <li>• Sénas (7 016 habitants)</li> <li>• Trets (10 653 habitants)</li> </ul> <p>La Roque d'Antheron est la seule commune rurale en PVD, mais toutes les autres communes ont un rôle structurant pour les communes rurales alentour</p>	<p>Une autre commune rurale a été proposée : Les Saintes Maries de la Mer (2.330 habitants),</p>
1. Emploi / jeunes	45, 48, 66	<p><b>Zones de revitalisation rurale (ZRR)</b></p> <p>3 communes rurales sont intégrées dans le périmètre de la Zone de revitalisation rurale d'Arles : Boulbon, les Saintes-Maries de la Mer et Saint Pierre de Mézoargues</p>	

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale	Actions à venir
2. Santé	58, 62, 63 et 64	<p><b>Maisons de santé pluridisciplinaire, télémédecine</b></p> <p>Il existe des maisons de santé à Fontvieille, Paradou, Novès et La Roque d'Antheron</p>	<p>L'accès aux différentes formes de télémédecine (télé-expertise, téléassistance et téléconsultation) fait partie des priorités du projet médical partagé du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du 13.</p> <p><b>Financement de bourses à destination des internes en médecine générale</b> en autonomie supervisée (4 bourses « SASPAS » (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée) pour les deux derniers semestres, à hauteur de 3000€ financés par l'ARS par semestre)), ainsi qu'en stage d'observation de 1<sup>ère</sup> année (9 bourses financées par l'ARS et le Conseil Régional sur les deux derniers semestres à hauteur de 2400€ par semestre)</p>
2. Santé	59, 60 et 61	<p><b>Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)</b></p> <p>Il existe 10 CPTS qui couvrent 35 communes rurales du département</p>	<p>22 projets de CPTS sont en cours. L'ARS déploie des outils de « e-santé » permettant une meilleure coordination ville-ville et ville-hôpital dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.</p>
3. Services de proximité	68, 80, 81, 83, 84, 85	<p><b>Maisons France services</b></p> <p>En 2021, il existe 4 MFS, sur les 13 au total, desservant les communes rurales : Chateaurenard, aux Saintes Marie de la Mer, à Puyloubier et à Pertuis dans le Vaucluse pour les communes limitrophes du Nord de l'arrondissement d'Aix en Provence</p> <p><b>Développer des points conseil budgétaire</b></p> <p>Il existe aujourd'hui un seul Point de conseil budgétaire à proximité des zones rurales, implanté à Arles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser la labellisation des Maisons France services sur site et itinérantes programmés en 2021 et desservant les zones rurales : Miramas, Maussane, Salon de Provence, Arles (bus)</li> <li>Assurer une programmation ambitieuse de MFS pour 2022 pour atteindre l'objectif 1 MFS par canton</li> </ul>

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale	Actions à venir
5. Eau	22	<p><b>Améliorer la gestion de l'eau</b></p> <p>Le système particulier des associations syndicales de propriétaires (établissements publics à caractère administratif sous tutelle du préfet) a notamment été mis en place pour irriguer les terres et permettre la culture de foin du Crau ou celle du riz de Camargue. Certaines de ces structures connaissent d'importantes difficultés.</p> <p>L'arrondissement d'Arles comprend 31 ASA d'assainissement et 34 d'irrigation. Un projet de réhabilitation de 6,2M€ pour les deux phases les plus urgentes de travaux est conduit par l'intercommunalité ACCM en substitution de l'ASA de la Haute Crau. La DETR participe au financement de ce projet.</p> <p>Un GIEE a été créé pour la réalisation et l'exploitation de la centrale hydro-électrique du canal de Craonne. Un autre est en projet pour la culture du foin de Crau.</p> <p>Un premier comité de pilotage de la phase d'émergence du SAGE de la Crau est prévu le 19 février 2021</p>	
6. Agriculture et saisonniers	67	<p>Financement par l'ARS d'interventions auprès des exploitants agricoles par l'association « Solidarité Paysans Provence » sur la thématique de la souffrance psychique. Intervention d'une équipe de l'association Médecins du Monde auprès des ouvriers agricoles afin d'améliorer leur accès aux droits et aux soins.</p>	

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale	Actions à venir
6. Agriculture et saisonniers	13	Le restaurant inter-administratif rue Antoine Zattara à Marseille, qui sert environ 65 000 repas par an (hors crise sanitaire), a intégré dans son marché de restauration une obligation d’approvisionnements issus de l’agriculture biologique à hauteur de 25 % (en valeur) et une incitation à des approvisionnements locaux (le code des marchés publics ne permettant pas de l’imposer).	
6. Agriculture et saisonniers	10	<p><b>Projet alimentaire territorial</b></p> <p>Projet alimentaire territorial est développé à l’échelle départementale, ce qui en fait le PAT le plus important de France. Il comprend une dimension sociale dans le cadre des dispositifs d’urgence alimentaire. La crise sanitaire a mis en évidence l’importance de ce volet du PAT.</p> <p>Plus de 7 000 paniers solidaires ont été distribués, touchant près de 30 000 personnes dans plus de 20 villes du territoire. La DRAAF a lancé un appel à projets d’investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux</p>	Renforcer le volet aide alimentaire d’urgence au regard du retour d’expérience de la crise sanitaire Appels à projets de la DRAAF : « Alimentation locale et solidaire »

### III. Mesures prioritaires et expérimentations à mettre en place

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale
1. Emploi/jeunes	Local	<p><b>Cohorte de jeunes</b></p> <p>Arles: projet d'accompagnement spécifique d'une cohorte de jeunes en territoire rural</p>
1. Emploi/jeunes	53	<p><b>Territoire 0 chômeurs</b></p> <p>Objectifs : financer une entreprise à but d'emploi à l'aide d'un fonds spécifique pour atteindre 0 chômeurs de longue durée sur un territoire. 10 territoires ont été retenus en 2016 dans le cadre d'une expérimentation, et la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » a ouvert la possibilité de créer 50 nouveaux territoires. Parmi les 10 projets expérimentaux, un projet concerne une commune rurale du département des Bouches du Rhône : Jouques. <a href="#">ELAN Jouques</a> est une EBE qui propose un emploi à toutes les personnes privées d'emploi qui sont volontaires pour devenir salarié d'une EBE. ELAN Jouques dispose de 47 salariés.</p>
1. Emploi/jeunes	45	<p><b>Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)</b></p> <p>Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour sélectionner une première vague de trente territoires qui mettront en œuvre le SPIE en 2021</p>
1. Emploi/jeunes	48	<p><b>Pacte ambition Insertion par activité économique</b></p> <p>Développer l'IAE dans les zones non couvertes dont arrondissement d'Arles, Pays salonais.</p>
1. Emploi/jeunes	Local	<p><b>Apprentissage</b></p> <p>Cartographier l'offre d'apprentissage dans les territoires ruraux</p>
1. Emploi/Jeunes	67	<p><b>Déployer les espace de vie sociale dans les territoires ruraux</b></p> <p>Développer les modalités d'intervention de la Maison des Adolescents (MDA) 13 Nord auprès des jeunes issus des communes rurales</p>

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale
1. Emploi/Jeunes	92	<p><b>Permis à 1 euro</b></p> <p>Inciter les auto-écoles à investir dans des simulateurs, à demander la labellisation pour le permis à 1 euro (réunions en avril 2021) et communiquer par les canaux d'information disponibles (presse professionnelle, par exemple)</p>
2. Santé	65	<p><b>Appel à manifestation SSIAD</b></p> <p>Relancer le projet d'appel à manifestation d'intérêt a été validé en 2020 par les opérateurs SSIAD en PACA et suspendu par la crise sanitaire</p>
2. Santé	58, 62, 63, 64	<p><b>Améliorer les offres de soins de proximité</b></p> <p>Déploiement prévu en 2022 d'une <b>plateforme numérique</b> associant SAMU et médecine de ville pour faciliter l'accès rapide à des soins adaptés à chaque situation.</p> <p>Par ailleurs, <b>création d'un poste d'Infirmière Diplômée d'État (IDE) gériatrique</b> ou développement d'une filière d'accès direct aux services hospitaliers pour les patients de plus de 75 ans afin d'éviter le passage aux urgences (appel à projets lancé en 2020 qui a permis de financer 8 projets dans le 13 pour un total de 2,6 millions d'€)</p>
3. Services de proximité	84	<p><b>Conseillers numériques</b></p> <p>La communauté d'agglomération Terre de Provence qui porte un projet de "pool" de conseillers numériques à destination des villages, en complément de l'offre d'accompagnement de l'espace France Services de Châteaurenard. L'intercommunalité envisage de recruter un conseiller coordonnateur et deux conseillers numériques. La mise en place de ce dispositif sera présentée en bureau communautaire le 4 février prochain, le projet pouvant s'inscrire dans la compétence action sociale d'intérêt communautaire.</p>
3. Services de proximité	157	<p><b>Ingénierie territoriale</b></p> <p>La DDTM s'est dotée d'une Mission connaissance et conseil aux territoires (MCCT) pour accompagner les porteurs de projet des Bouches-du-Rhône aux côtés des sous-préfets.</p> <p>Par ailleurs, les communes et les EPCI peuvent solliciter l'accompagnement sur mesure de l'ANCT, à travers l'expertise interne de l'agence, le recours à un marché national à bon de commande d'ingénierie territoriale ou le versement d'une subvention directe.</p> <p>Les communes peuvent également solliciter le recours au Volontariat territorial en administration dont le financement est subventionné par l'ANCT.</p>

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale
4. Mobilité	111 à 117	Intégrer un axe « mobilité » dans le CTE du Pays d'Arles Soutenir les initiatives en faveur de la mobilité solidaire
5. Eau	22	<b>Organiser un séminaire en septembre autour de la construction d'un scénario tendanciel d'évolution de la Camargue</b> au regard du changement climatique (mise en évidence des ruptures, impasses, incohérences, possibilités, coûts de la poursuite de la gestion de l'eau actuelle)
6. Agriculture / Saisonniers	9, 16, 17	<p><b>Appels à projets des ministères de l'agriculture et de l'écologie dans le cadre du plan de relance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre par FranceAgriMer du plan de structuration des filières agricoles et agro-alimentaires dans le cadre du volet agricole du plan de relance</li> <li>• Appel à projets pour le développement des productions biologiques</li> <li>• Aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement des sursemis de légumineuses fourragères</li> <li>• Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique</li> <li>• Appel à projets "Plantons des haies »</li> <li>• <i>Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer</i></li> <li>• Aide aux investissements pour accompagner les entreprises de production et de plantation de plants forestiers</li> <li>• Appel à projets pour les industries de transformation du bois</li> <li>• Plan de modernisation des abattoirs</li> <li>• Fonds friches</li> </ul>
6. Agriculture / Saisonniers	Local	<p><b>Accompagnement des saisonniers</b></p> <p>Impulser un plan d'actions partenarial (Chambre d'agriculture, EPCI, collectivités...) en faveur des conditions d'emploi, d'hébergement et de mobilité des travailleurs agricoles saisonniers, pour rendre l'emploi agricole plus attractif, y compris pour les actifs des communes rurales, et satisfaire les besoins des exploitations.</p>
6. Agriculture / Saisonniers	2,8	<p><b>Transmission du foncier agricole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un observatoire départemental de l'artificialisation des terres agricoles</li> <li>• Identifier et favoriser l'implantation d'associations pour l'accompagnement à l'installation des agriculteurs</li> </ul>

Enjeu	Mesures	Action et réalisation départementale
6. Agriculture / Saisonniers	10	<b>Améliorer le maillage vétérinaire dans le département</b>
Renforcer les dispositifs déjà existants	Local	<b>Construire une base de données des politiques publiques dans les communes rurales</b>

## IV. Plan de communication

Le plan de communication vise à valoriser et mieux faire connaître l'action publique auprès de l'ensemble des acteurs, afin que ces derniers puissent bénéficier plus largement des mesures de l'Agenda rural, qui souffrent parfois d'un déficit de connaissance, surtout dans un département avant tout urbain.

La stratégie de communication devra également clarifier auprès des acteurs l'articulation entre Agenda Rural (feuille de route établie dès mars 2021) et la démarche CRTE, démarche qui s'inscrit dans un objectif de contractualisation et d'intégration des différents outils contractuels. Il n'y a donc pas d'incohérence de méthode ou de calendrier, les bilans des mesures de l'Agenda rural et les propositions émises dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route de l'Agenda rural pouvant tout à fait venir enrichir la démarche des CRTE.

Instances/lieux/ opportunités	Actions et mesures sur lesquelles communiquer	Responsable
Les Conseils communautaires	<b>Evolution réglementation EPCI</b> (126,127,128,130, 136, 137) <b>Volontaires territoriaux en administration</b> (147) <b>Dispositifs pour les jeunes</b> : services civiques, apprentissage, VTA... (87, 96) <b>Services de proximité</b> : Maisons France Services, conseillers numériques, Maison de santé... <b>Plan de relance</b>	Sous-préfets d'arrondissement Sous-préfet à la relance Référent ruralité
L'assemblée de l'association des maires de France	Bilan des mesures de l'Agenda rural, Présentation de la feuille de route des Bouches-du-Rhône	Préfet, référent ruralité
La CDCI	Engager une réflexion entre l'Etat et les associations d'élus pour <b>donner plus de souplesse sur les modalités de transfert de compétences</b> , notamment sur la distinction entre compétences obligatoire, facultatives et optionnelles mesure 138 Engager une réflexion sur la <b>poursuite les efforts de réduction et d'adaptation des normes</b> qui pèsent sur les collectivités rurales mesures 133	Préfet, DCLE
Commission de Coordination de l'Offre de Soins de Proximité		ARS
Réunions avec les directeurs d'établissements hospitaliers et fédérations hospitalières	Promotion du recours à l'intérim dans les services hospitaliers	ARS

Instances/lieux/ opportunités	Actions et mesures sur lesquelles communiquer	Responsable
Comité local de cohésion territoriale	Promouvoir le nouvel outil « nouveau conseil aux territoires » Réflexion sur les <b>besoins en ingénierie</b> des communes rurales.	DDTM
CDPENAF	Etablir et valoriser un bilan de l'action de la CDPENAF pour la préservation des terres agricoles.	Réfèrent ruralité, DDTM
Salon des agricultures de Provence	Participer à des tables rondes pour présenter l'agenda rural et les politiques publiques	Réfèrent ruralité, DDTM
Service public de l'emploi de chaque arrondissement	Présenter un jeune/une solution, ...	Sous-préfet, DIRECCTE
Courrier, notes	Adresser une note du préfet aux maires et présidents d'EPCI pour la promotion notamment des mesures 126,127,128,130, 136, 137  Un courrier co-signé préfet / DASEN / CAF pourra être adressé aux communes courant 1 <sup>er</sup> trimestre 2021 pour les inciter à élaborer un PEDT (46)	DCLE  SDAJES

## V. Gouvernance et pilotage

La gouvernance de l'agenda territorial est structurée autour de :

- un Comité technique rassemblant les services de l'État concernés sous la présidence de la référente ruralité, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône,
- un Comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires institutionnels, collectivités et élus engagés pour la ruralité (voir liste infra),
- en tant que de besoin, notamment en matière de communication, le Comité de pilotage pourra être élargi à une conférence plénière regroupant les 46 maires des communes rurales concernées.

### Liste des partenaires institutionnels identifiés :

- L'association des maires de France
- L'association des maires ruraux de France
- L'association des communes forestières de France (FNCOFOR)
- Conseil régional
- Conseil départemental des Bouches du Rhône
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Communauté d'agglomération Terre de Provence
- Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles
- Parc national de Camargue
- Parc naturel régional des Alpilles
- Parc naturel régional de la Sainte Baume
- Chambre d'agriculture
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre du commerce et de l'industrie
- *Réseau rural régional*

## **Annexe 1 Liste des communes rurales**

**46 communes identifiées** sur la carte validée en CIR du 14 novembre 2020

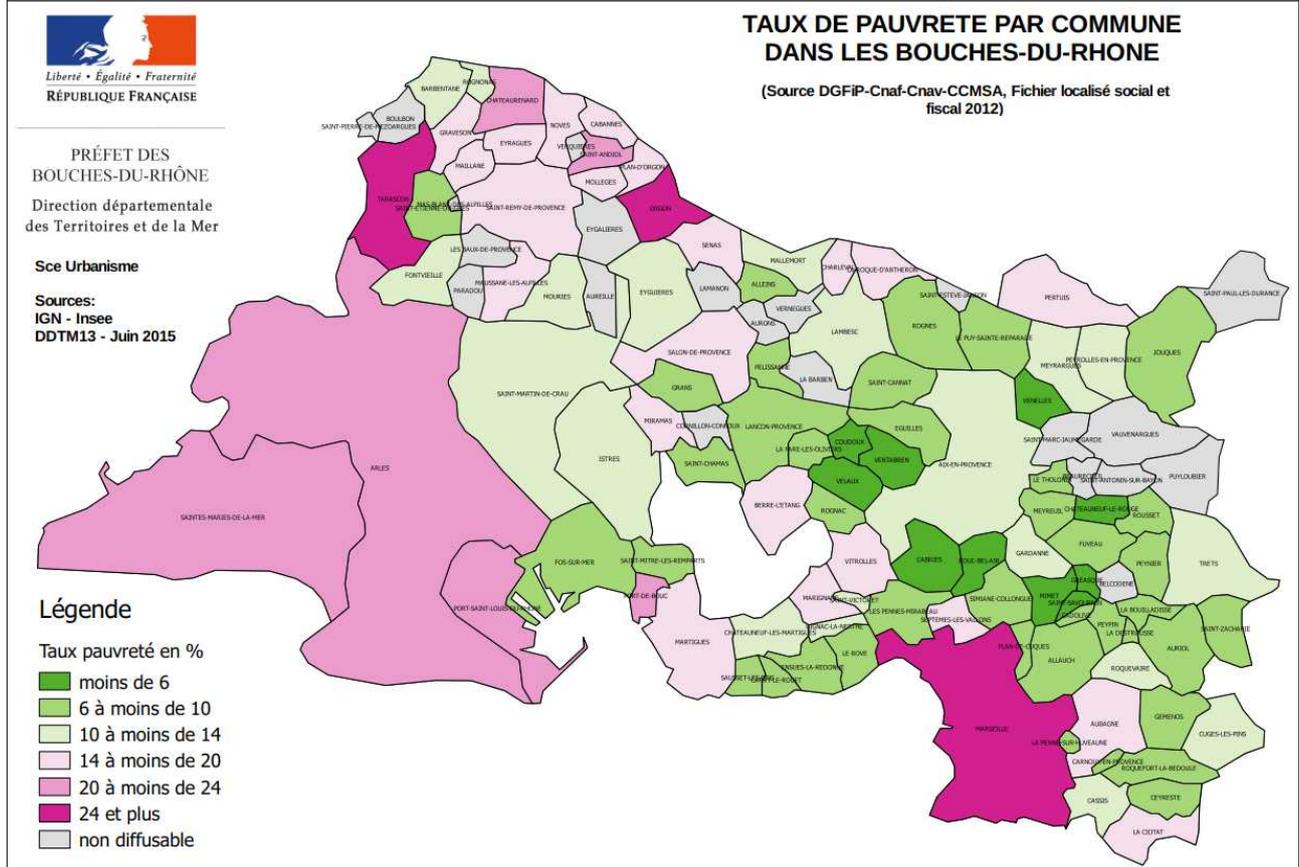
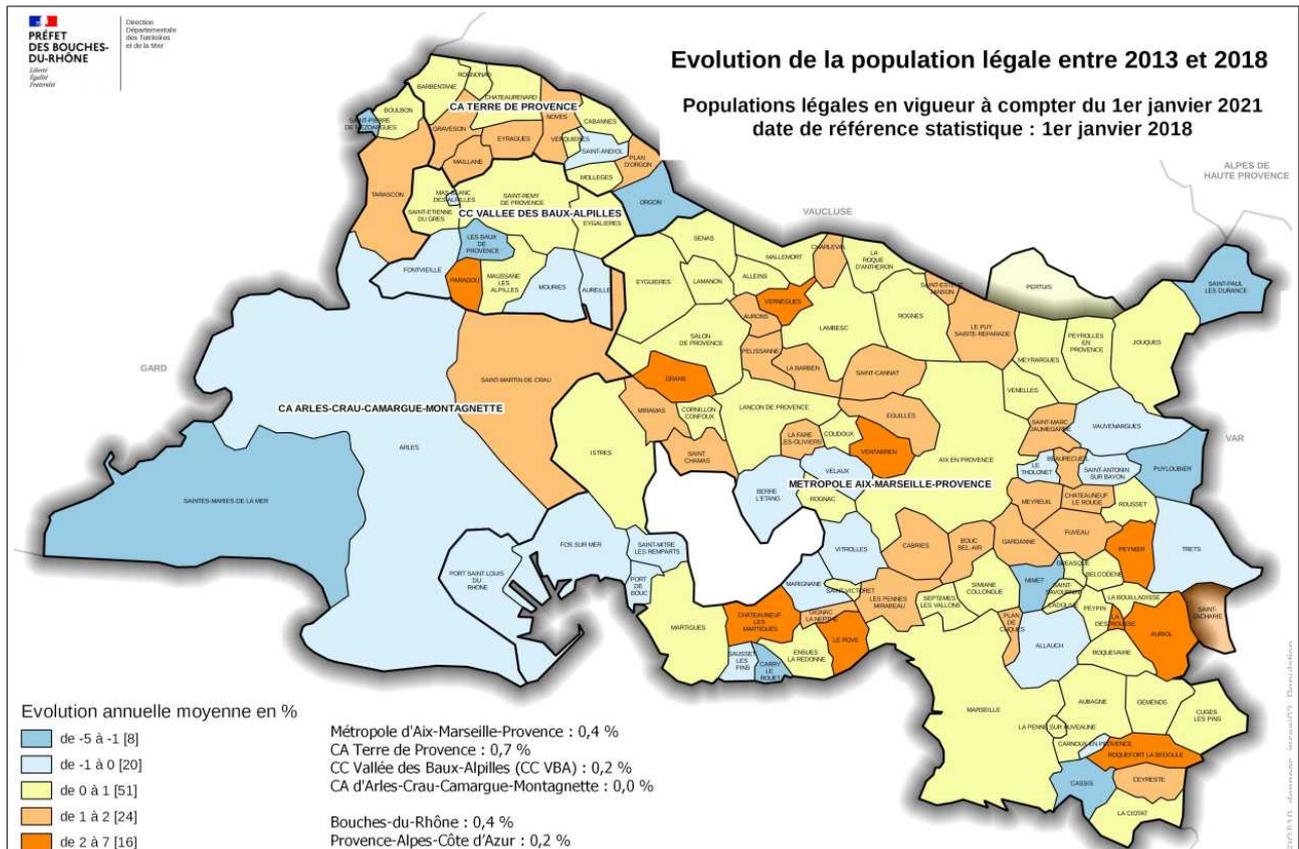
Explications techniques sur la méthodologie de classification : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/methodes/comprendre-la-grille-de-densite>

<b>Arrondissement</b>	<b>Communes rurales</b>
<b>Arrondissement Aix en Provence</b> 20 communes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aurons (560 hab.)</li><li>• Beurecueil (586 hab.)</li><li>• Charleval (2684 hab.)</li><li>• Chateauneuf le Rouge (2307 hab.)</li><li>• Lamanon (1989 hab.)</li><li>• Meyrargues (3840 hab.)</li><li>• Peynier (3513 hab.)</li><li>• Puyloubier (1779 hab.)</li><li>• Le Puy Saint Réparate (5744 hab.)</li><li>• Rognes (4706 hab.)</li><li>• La Roque d'Antheron (5441 hab.)</li><li>• Rousset (4881 hab.)</li><li>• Saint Antonin sur Bayon (123 hab.)</li><li>• Saint Cannat (5678 hab.)</li><li>• Saint Marc Jaumegarde (1243 hab.)</li><li>• Saint Estève Janson (380 hab.)</li><li>• Saint Paul Lès Durance (893 hab.)</li><li>• Le Tholonet (2267 hab.)</li><li>• Vauvenargues (1007 hab.)</li><li>• Vernègues (1937 hab.)</li></ul>
<b>Arrondissement d'Arles</b> 21 communes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aureille (1522 hab.)</li><li>• Barbentane (4156 hab.)</li><li>• Les Baux de Provence (349 hab.)</li><li>• Boulbon (1518 hab.)</li><li>• Cabannes (4443 hab.)</li><li>• Eygalières (1790 hab.)</li><li>• Eyrargues (4468 hab.)</li><li>• Fontvieille (3568 hab.)</li><li>• Mas blanc des Alpilles (507 hab.)</li><li>• Maussane (2326 hab.)</li><li>• Mollèges (2608 hab.)</li><li>• Mouriès (3400 hab.)</li><li>• Noves (5866 hab.)</li><li>• Paradou (2066 hab.)</li><li>• Saint Pierre de Mezoargues (210 hab.)</li><li>• Plan d'Orgon (3465 hab.)</li><li>• Saint Andiol (3297 hab.)</li><li>• Verquières (821 hab.)</li><li>• Rognonas (4062 hab.)</li><li>• St Etienne du Grès (2483 hab.)</li><li>• Saintes Maries de la Mer (2157 hab.)</li></ul>

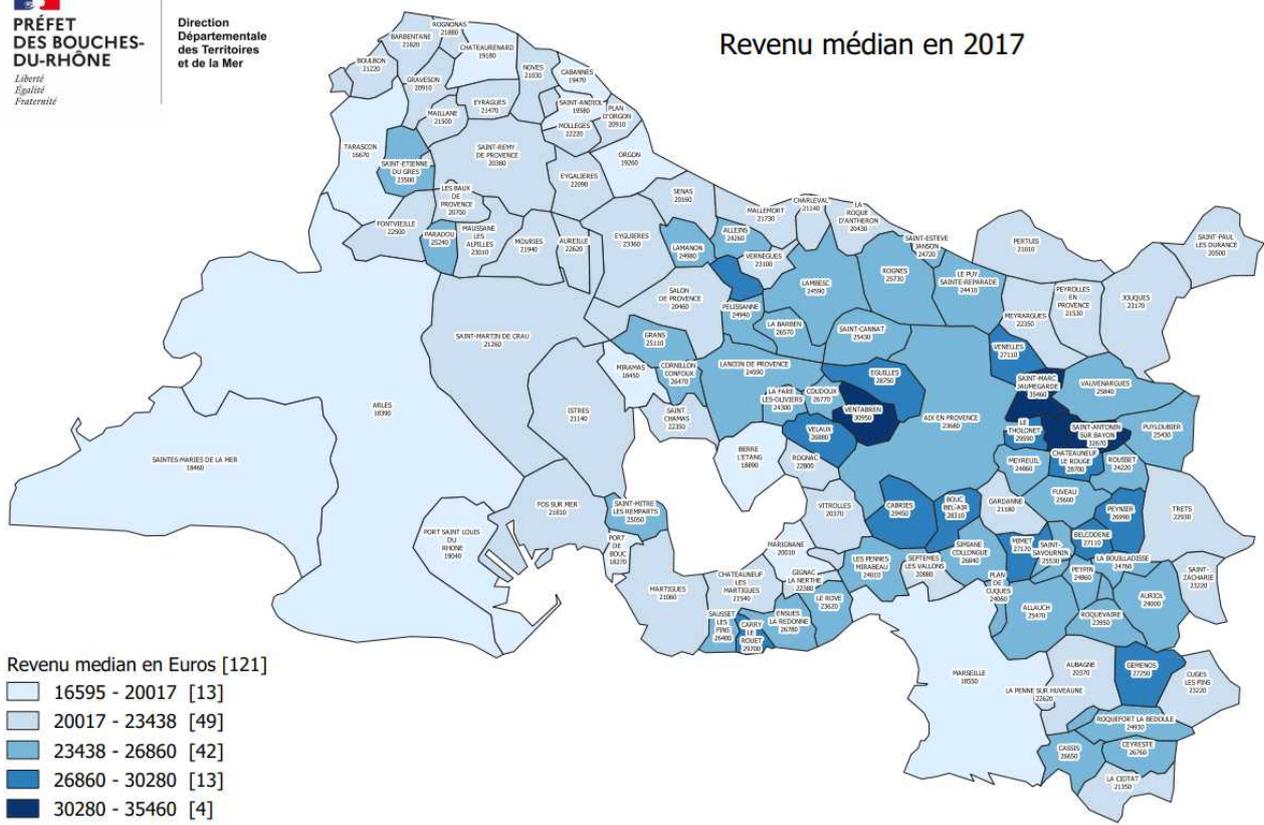
Arrondissement	Communes rurales
<b>Arrondissement d'Istres</b> 3 communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cornillon Confoux (1370 hab.)</li> <li>• Ensues la Redonne (5527 hab.)</li> <li>• Le Rove (5137 hab.)</li> </ul>
<b>Arrondissement de Marseille</b> 2 communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Belcodene (1919 hab.)</li> <li>• Cuges les pins (5147 hab.)</li> </ul>

Concernant les EPCI, la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) et la Communauté d'agglomération Terre de Provence sont considérées par l'ANCT comme peu denses. La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) est considérée comme étant de densité intermédiaire et la Métropole Aix Marseille Provence (AMP) comme densément peuplée.

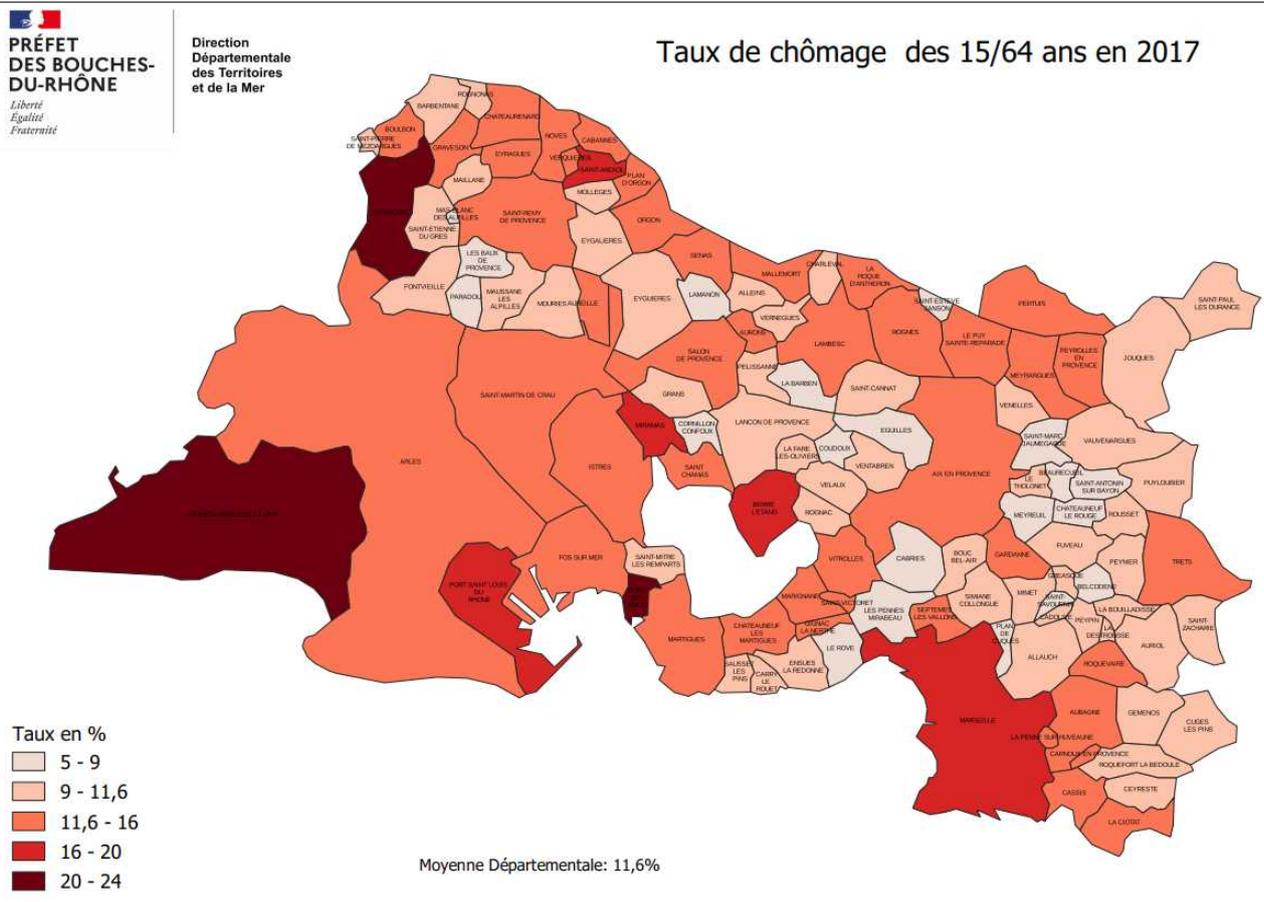
# Annexe 2 Cartographie

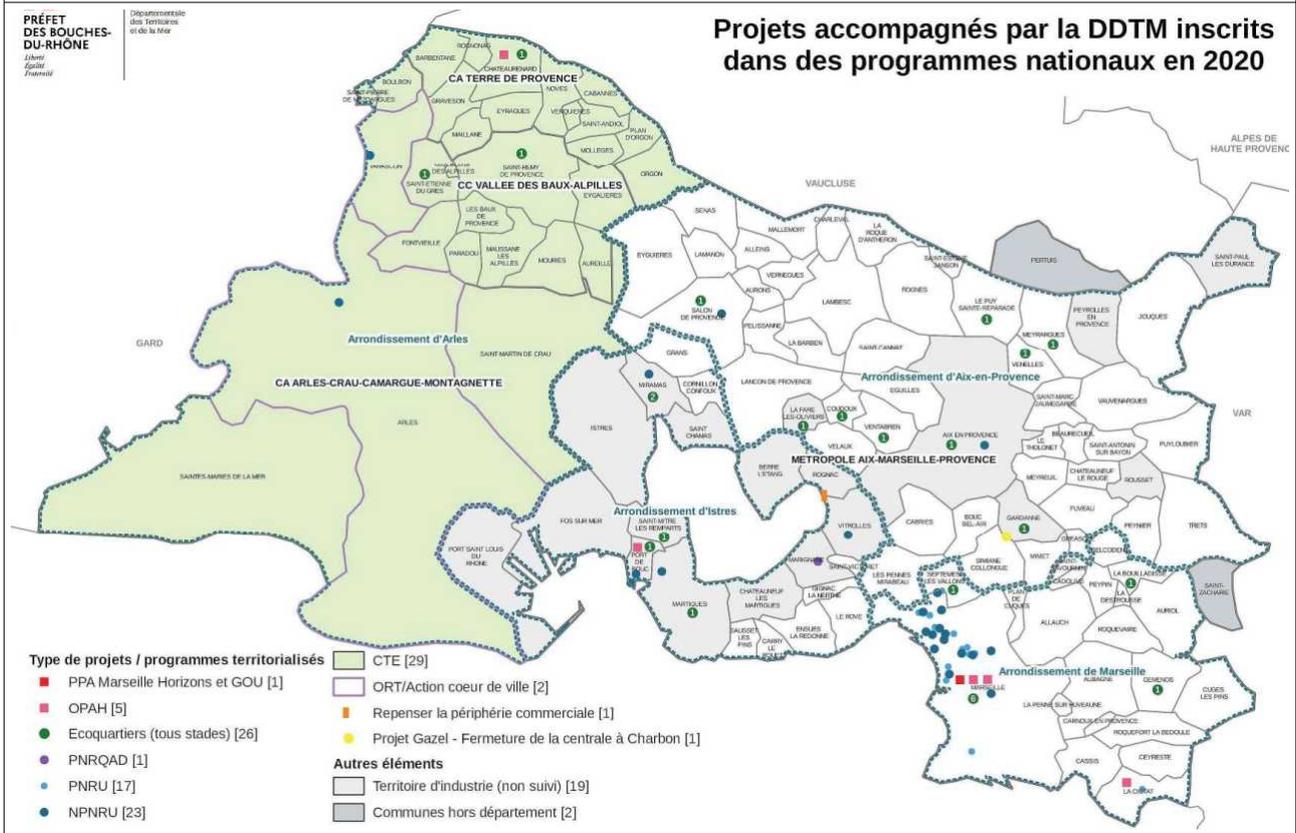
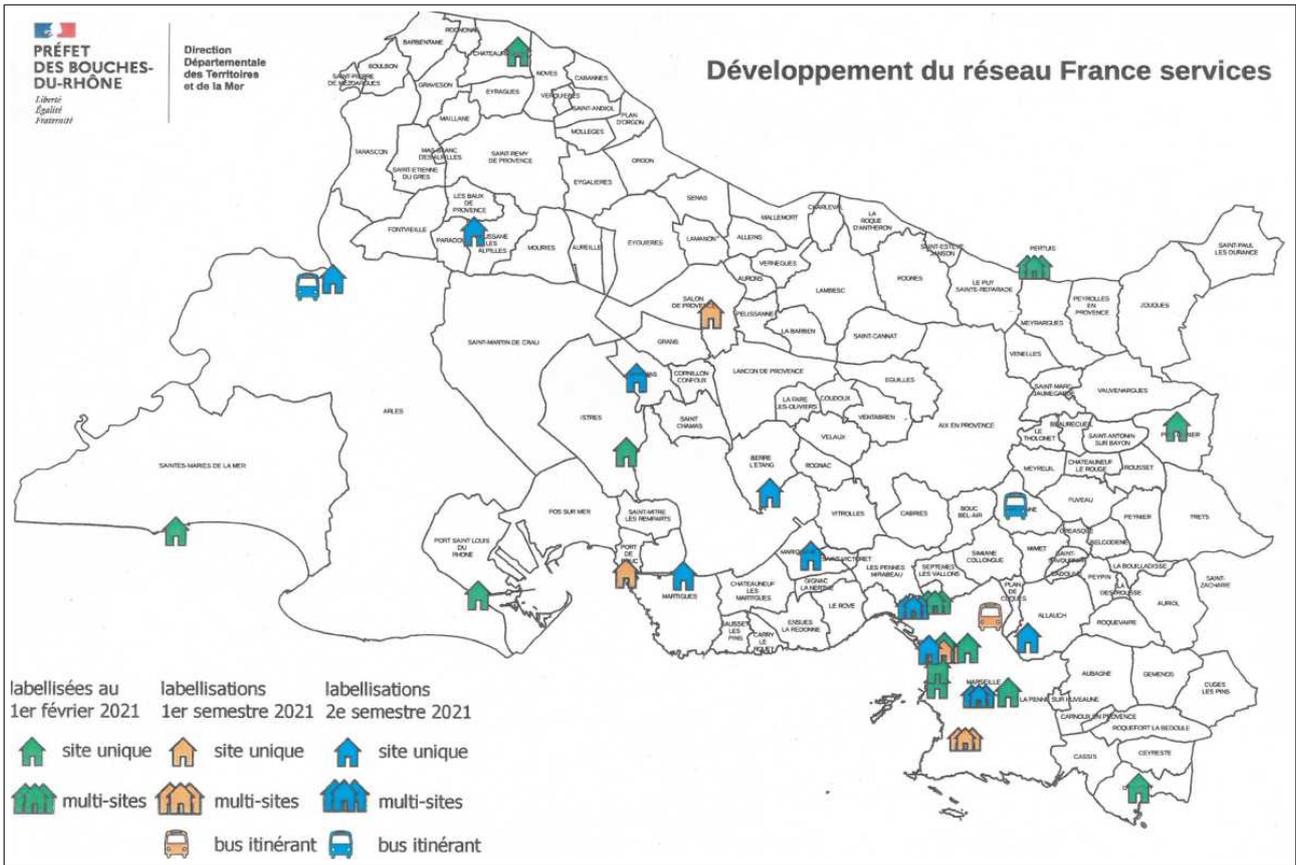


### Revenu médian en 2017



### Taux de chômage des 15/64 ans en 2017





### Annexe 3 Liste des financements de l'État programmés en 2020

BENEFICIAIRE	Intitulé de l'opération	Support de financement	Coût total prévisionnel HT de l'opération	Montant subvention
CA TERRE DE PROVENCE	acquisition d'un système billettique couplé à un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs	DETR	177 017,00 €	30 235 €
CHARLEVAL	travaux de requalification de l'école maternelle « Les Bartavelles »	DETR	211 300,00 €	42 260 €
ENSUES-LA-REDONNE	réfection des bâtiments scolaires et périscolaires – toitures et menuiseries du centre de loisirs périscolaires	DETR	250 185,99 €	62 546 €
ENSUES-LA-REDONNE	rénovation de l'hôtel de ville	DETR	606 590,00 €	97 054 €
EYRAGUES	construction d'une structure d'accueil de la petite enfance	DETR	600 000,00 €	60 000 €
LA ROQUE d'ANTHERON	déploiement pluri-annuel du dispositif de vidéoprotection	DETR	152 317,88 €	60 927 €
LA ROQUE d'ANTHERON	acquisition et installation de vidéoprojecteurs interactifs et du matériel nécessaire à leur utilisation (projet « écoles numériques »)	DETR	53 757,72 €	21 503 €
LE PUY SAINTE REPARADE	accessibilité des ERP et IOP – Parvis du COSEC	DETR	34 455,75 €	12 060 €
MAS BLANC DES ALPILLES	rénovation des toitures terrasses du groupe scolaire	DETR	85 000,00 €	6 800 €
MOLLEGES	installation de bornes pour le Wi-Fi public gratuit	DETR	43 277,92 €	8 002 €
NOVES	travaux d'isolation aux normes BBC de 4 classes de l'école Jules Ferry de Noves	DETR	169 300,00 €	32 000 €
PUYLOUBIER	rénovation de logements communaux	DETR	219 000,00 €	65 700 €
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	rénovation et extension d'un groupe scolaire	DETR	1 000 000,00 €	33 100 €
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES	mise en accessibilité et en sécurité de l'école et de la mairie	DETR	42 200,00 €	19 834 €
Syndicat intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne	réhabilitation de mémorial des héros et martyrs de Sainte-Anne	DETR	10 209,08 €	8 167 €
VERQUIERES	installation de vidéo-protection	DETR	80 000,00 €	25 000 €
ACCM	2ème phase de travaux sur le canal de la Haute Crau	DSIL	1 700 000,00 €	315 010 €
Les Baux de Provence	Travaux de sécurisation de falaise (risque d'éboulement)	DSIL	336 964,00 €	134 786 €
Noves	Création d'une maison médicale	DSIL	1 205 500,00 €	48 823 €
Conservatoire du Littoral	Réhabilitation des Bergeries de Crau – phase 2	DSIL	661 536,00 €	103 597 €
St Pierre de Mézoargues	remplacement de la chaudière alimentant l'école, l'appartement de l'école et la salle des associations par des climatiseurs réversibles	DSIL	22 131,44 €	17 705 €
TPA	Acquisition de 3 bennes à ordures ménagères	DSIL	385 163,00 €	137 118 €
Verquières	Rénovation de l'éclairage public	DSIL	75 000,00 €	7 500 €
ACCM	Acquisition de 3 mini-bennes à ordures électriques	DSIL	250 000,00 €	125 000 €
Parc Naturel Régional des Alpilles	Amélioration des ouvrages fonctionnels de la maison du Parc	DSIL	23 000,00 €	18 400 €
			<b>Total</b>	<b>1 493 126,07 €</b>

## **Annexe 4 Base de données**